



LA GRENADE

Irrégulomadaire dénonçant les réseaux pédophiles des élites N°4

ÉDITORIAL:

La grenade est restée absente pendant plusieurs semaines , mais je vous avais prévenu, il s'agit d'un "Irrégulomadaire" c'est à dire qu'elle ne paraît pas régulièrement... Mais réjouissez vous car je vous ai concocté un dossier **EXPLOSIF !**

En effet vous verrez comment une certains journaux sans scrupules se mettent au service des réseaux pédo-criminels...

Quand j'étais enfant, mon institutrice nous avait dit un jour: *"Il ne faut pas croire tout ce qui est écrit dans les journaux.... Il faut aussi penser par vous même, et analyser les événements écouter plusieurs sons de cloche "*

En ce début de XXIème siècle malgré l'abondance de médias d'information le peuple a perdu toute capacité d'analyser les événements, il reçoit l'info il l'oublie, reçoit une autre info sans la recouper avec la précédente.....

Certains journalistes crapuleux sans foi ni loi en profitent pour propager de fausses informations Ils sont souvent à la solde de notables ou de sectes sans scrupules.

C'est pourquoi je nous analyserons et commenteront dans ce numéro de La grenade plusieurs articles mensonger et vous aideront a faire le point sur la situation....

SOMMAIRE:

Quand les journeaux savoyards protègent les réseaux pédo-criminels Page 2
La Presse Savoyarde n'a pas le Monopole du soutien aux pédophilesPage 19
La Pédophilie au tribunal de Thonon ça ne date pas d'hierPage 22
Mme Christine BOP n'a pas la consience tranquilePage 28
Selection de LivresPage 31
La Page des croyantsPage 32
Sites Web à visiterPage 33
Dans nos prochains numérosPage 34

Quand la presse SAVOYARDE se met au service des réseaux pédocriminels

La vérité dérange alors un article paraît dans LE MESSAGER du 17 octobre 2013

LE MESSAGER - Chablais
jeudi 17 octobre 2013

CHABLAIS 9

Des plaintes contre un père qui dénonce un réseau de pédophiles dans le Chablais

Yan Manuel Lopez s'en prend à des dizaines de personnes qu'il accuse, notamment, de participer à un réseau de pédocriminels dans la région. Les intéressés commencent à réagir en déposant plainte pour diffamation.

La liste est longue et aurait de quoi donner des sueurs froides à n'importe quel parent. A entendre Yan Manuel Lopez, habitant de Nornier, de nombreux professionnels de l'éducation, de l'éducation, un maire du Bas-Chablais, un directeur d'école, un psychologue, des juges, ou encore des gendarmes, feraient partie d'un réseau pédophile

très organisé dans la région. Certains joueraient le rôle de recruteurs pour amener les petites victimes à leurs bureaux, d'autres trouveraient des lieux « pour passer la nuit avec des enfants ».

Les accusations portées par M. Lopez sont assez graves pour interpeller quiconque les entendrait. A l'écouter débiter sa litane de criminels opérant en toute impunité dans le Chablais, on hésite entre la rière crainte que le père de famille ait mis le doigt sur un véritable réseau de crime organisé ou le délire de persécution.

Yan Manuel Lopez a en effet entrepris de s'en prendre à tous ceux qui n'auraient pas pour lui rendu la garde de sa petite fille, Amandine. « Elle est avec moi en épouse, et chez elle elle a suivi des classes de la part d'un cousin, dénonce M. Lopez. Elle est en danger. »

Le père qui se bat pour récupérer la garde adhère à l'association Violente Justice, proche des papas qui se sont perdus sur les grèves ces derniers mois. La dénonciation de ceux qu'il accuse de pédophilie est un combat qu'il entend mener à son terme, peu importe les moyens à employer.

Le conseil général cacherait un site Internet pédophile
A ce jour, son action il le

Dans sa croisade contre la pédophilie, M. Lopez, indéniablement hors pair, a également « aspiré l'ensemble du site internet du conseil général de la Haute-Savoie » sur son ordinateur. Il est persuadé que ce site « cache des éléments cachés » à destination des pédophiles. « Je l'ai fait analyser par des hackers pour savoir ce qu'il y a derrière. »

Nombreuses plaintes
Un psychologue thonnois fait partie de ceux qui se retrouvent accusés sur les réseaux sociaux : « J'ai connu M. Lopez car je l'ai reçu avec sa fille il y a deux ans. Il m'a accusé de ne pas avoir protégé son enfant mais maintenant ça prend des proportions complètement folles. Il est dans le délire de la théorie du complot. »

Le professionnel s'inquiète surtout de l'ampleur des accusations portées à son encontre et contre lesquelles il ne peut rien faire : « Sur Facebook on ne peut pas les enlever, j'ai tout essayé. J'ai des parents qui s'interrogent, surtout ceux qui ont des enfants, et je les comprends. Il y a un préjugé pour notre cabinet en six mois une patiente a été divorcée par deux. »

D'après le psychologue, M. Lopez aurait même proféré des menaces sur les membres de sa famille. « Il se sentait en danger. » Le professionnel a déposé plainte et a été entendu par les flics de l'ordre. Pour répondre à une autre rumeur que fait circuler Yan Manuel Lopez, il a publié sur son site Internet (cabinet-psychologues.fr) une attestation de l'Agence régionale de santé et ses diplômes pour prouver « au grand public » qu'il exerce en toute légalité.

Un autre Thonnois, travaillant pour le conseil général et qualifié de « pédocriminel ». C'est d'ailleurs le lettre qui arrive en premier, dans Google, lorsque l'on recherche son nom.

Le maire et le directeur d'une école primaire d'une commune du Bas-Chablais font également partie des criminels visés par M. Lopez. « J'ai porté plainte, se plaint l'enseignant. Maisheureusement, les parents ne réalisent pas ce type de chose. » Impossible de donner une liste exhaustive des dizaines de noms circulant sur la page internet gérée par M. Lopez.

Plusieurs Chablaisiens ont déjà déposé plainte auprès de la police. « Ils prennent cette affaire au sérieux, notamment les psychologues qui espèrent que les choses vont s'accroître pour faire cesser cette histoire. »

M. Lopez s'est fait faire un t-shirt pour réclamer de savoir sa fille des mains des pédocriminels qu'il voit partout dans le Chablais.



Sur le Net, le père tient une page où il livre les noms au public sans aucune crainte de diffamation.

ATMB La ligne de soin de votre maison

Le sur-mesure de



Il est très surprenant que le journaliste Emmanuel Rouxel n'ait pas osé citer le nom des personnes Honnêtes qui auraient soit disant porté plainte contre moi.... c'est pour cela qu'il convient de réparer cet oubli:

*Le directeur d'école est : Patrick Chaubiron (Douvaine)

*L'employé du conseil général est: Boris Mermet -Bouvier(Thonon)

*Le maire est Jean François Baud (Douvaine)

*Le psychologue est Stéphane Foussier (Thonon/Machilly)

Emmanuel Rouxel aurait été "mandaté" Par le Psychologue Stéphane Foussier ils sont très amis , et nous pouvons souvent les voir ensembles à vélo sur les routes du chablais Pour faire un article me critiquant, mais cela a eu l'effet inverse, à la suite de cet article j'ai reçu de nombreux témoignage me confirmant que les magistrats et le conseil général de thonon les bains ont bien mis en place un réseau pédocriminel sur le Chablais.

En outre cet article comporte plusieurs erreurs:

Emmanuel Rouxel prétends que j'achète des "Likes" pour mes pages Facebook FAUX monsieur Rouxel ! Je n'ai jamais acheté de "likes", tout au plus il m'est arrivé de faire de la publicité pour ma page, cela consiste à une petite vignette qui apparaît a droite des pages facebook, pour qu'il y ai un "like comptabilisé" l'internaute doit

1) cliquer de façon volontaire sur la vignette

2) Toujours de façon volontaire "liker" la page après en avoir pris connaissance si et seulement si l'internaute désire me soutenir

Emmanuel Rouxel prétends " Son combat il le mène principalement sur le net" FAUX monsieur Rouxel ! Le net est le moyen informatif pour mes action mais derrière il y a des enquêtes sur le terrain, je vais à la rencontre de victimes partout en France (40 000 à 50 000 km par an), je fais des repérages sur les lieux pédophiles etc etc... , sans compter les nombreuses manifestation auxquelles je participe

Je ne révélerais pas tout afin de ne pas me "griller" mais non Monsieur Rouxel vous vous trompez lourdement ! Le net est bien secondaire pour moi.

Monsieur Rouxel parle également de Menace que j'aurai faites sur le Psychologue recruteur Stéphane Foussier et sa famille,
Ceci est naturellement faux

Emmanuel Rouxel sous-entends également des délires de persécution et de théories du complot, Ce sont la des termes employés par les réseaux pédocriminels quand ils sont mis en accusation.

Chablais

Il accusait des dizaines de personnes de pédophilie : Yan Lopez condamné pour diffamation

Yan Manuel Lopez, habitant de Nernier en Haute-Savoie, a été condamné vendredi 26 septembre par le tribunal correctionnel d'Annecy. La comparution, qui remonte au début du mois de septembre, avait été engagée à la suite de nombreuses plaintes de la part de professionnels de l'enfance, d'un psychologue, d'un avocat, etc.

Comme l'avait expliqué "Le Messenger" (lire notre édition du 17 octobre 2013), Yan Lopez dénonçait à grand renfort de vidéos et pages Facebook un « réseau de pédophiles » dans le Chablais. D'après lui, des dizaines de personnes étaient impliquées : maire, directeur d'école, juges, avocats, gendarmes, psychologue, employés du conseil général...

Persistant dans sa théorie du complot, M. Lopez donnait les noms, les photos et parfois les coordonnées de ceux qu'il accusait.

« Tout avait commencé en 2011, se souvient un psychologue thonnois. Et il y a eu une accélération en 2013. » Dès lors, l'accumulation de plaintes a forcé la justice à réagir.

2 ans de prison avec sursis

Yan Lopez n'ayant pas fermé ses différentes pages Facebook, il a été jugé par le tribunal d'Annecy. Celui-ci vient donc de rendre son jugement : M. Lopez



Yan Manuel Lopez était venu au Messenger, en octobre 2013, pour donner la liste de personnes qu'il accusait d'être membres d'un réseau de pédophilie. Depuis, il a été condamné pour diffamation et doit verser des dommages et intérêts.

doit ôter de l'Internet toutes les accusations et diffamations sous peine d'une amende de 100 euros par jour de retard. Il a surtout été condamné à 2 ans de prison avec sursis, 3 ans de sursis avec mise à l'épreuve, une obligation de soin. Il devra en outre faire paraître sa condamnation dans la presse (à ses frais). Des dommages et intérêts divers ont en outre été alloués à une dizaine de parties civiles victimes des délits de M. Lopez.

« De rumeur à tumeur une lettre diffère. La rumeur, c'est le cancer de la parole », commentait une

partie civile à l'issue de l'audience, tout en rappelant que « les gens continuent encore à la propager ». En rappelant qu'on ne peut pas dire tout et n'importe quoi, le jugement permettra sûrement de rétablir la vérité. D'autant que Yan Lopez s'est quelque peu retrouvé dans la position de l'arroseur arrosé.

« Présomption d'attouchements » de la part de M. Lopez

En effet, outre la condamnation annoncée, le psychologue thonnois souligne que le jugement a surtout permis de faire

la lumière sur le passé de Yan Manuel Lopez. « Ses sympathisants ont pu voir à quel personnage ils avaient affaire. » M. Lopez qui fait tout cela pour sauver sa fille Amandine du réseau pédophile duquel son ex-épouse serait complice, n'a en effet plus la garde de son enfant.

« Au tribunal tout a été mis sur la table. On a abordé pourquoi son enfant lui a été retiré : il y avait en effet une forte présomption d'attouchements de la part de M. Lopez sur sa fille. Cela n'a jamais fait l'objet d'un jugement, mais il y a eu plusieurs signalements préoccupants pour un climat incestueux. »

Contacté pour réagir à sa condamnation, M. Lopez n'a pas souhaité commenter le jugement. Il s'est seulement contenté de dire que celui-ci « était écrit d'avance ». Malgré sa condamnation, Yan Lopez promet de poursuivre sa diffamation depuis un site géré aux Etats-Unis. Ce qu'il n'a d'ailleurs pas tardé à faire, quelques heures à peine après l'énoncé. La justice, désormais, dispose de peu d'outils pour calmer le condamné. Certains voient déjà une peine de prison se profiler si les diverses diffamations dont Yan Manuel Lopez est l'auteur ne disparaissent pas de l'Internet.

EMMANUEL ROUXEL

DANS LE CHABLAIS

Thonon-les-Bains. Il retournaient les poubelles

Un individu de 21 ans a été arrêté par la BAC de nuit, rue Vallon, à Thonon, samedi 27 septembre à 1 h 35. En état d'ivresse manifeste, l'homme a été interpellé après avoir été signalé comme retournant les poubelles en ville. Sur lui, de la résine de cannabis et un petit sachet d'herbe ont été trouvés. Il a été laissé libre après un dépistage complet mais sera reconvoqué devant la justice

Thonon-les-Bains

Gros déploiement pour une fumée suspecte

Mais là c'est c'est plus fort que tout, en effet , aucun journaliste, aucun reporter du "Messenger" n'était présent à l'audience du 5 septembre 2014

Bien sur Emmanuel Rouxel n'y était pas

Donc nous avons Monsieur **ROUXEL-PINOCCIO** qui parvient à faire un article de plus d'une demie page sur un événement sans y avoir assisté

Donc quand un journaliste doit faire un article sur un événement , et que celui-ci est allé "cueillir des fraise" au lieu de couvrir réellement l'événement, celui ci invente

Monsieur Rouxel écrit "C'est le cancer de la parole"

Tout d'abord personne au tribunal , n'a prononcé ces mots le jour de l'audience...

>> Qu'est ce qui est plus grave monsieur Rouxel ?

-Un citoyen victime qui ose dénoncer des magistrats qui violent chaque jour plusieurs centaines d'enfants et qui est prêt à risquer sa vie pour que la vérité éclate.

-Ou une certaine presse "Papier WC" qui protège les réseaux pédocriminels?

L'immonde Rouxel tente l'ignominie en écrivant "*Présomptions d'attouchements de la part de M. Lopez*"

-Là vous êtes tombé bien bas Monsieur Rouxel !

Tous les gens qui suivent mon histoire savent très bien que je suis prêt à donner ma vie pour sauver un enfant, même un enfant qui n'est pas le mien....

Et vous tentez cette manœuvre abjecte

L'étrange avocat Eric Dufour avait brièvement tenté le coup, c'est ce qu'on appelle "*l'inversion accusatoire*" mais c'était vite fait recadré par ma nouvelle avocate .

Le peuple n'est pas dupe, il va falloir trouver autre chose Monsieur Rouxel !

Un autre mensonge du Pinocchio National "*Au tribunal tout a été mis sur la table*"

Monsieur Rouxel, si vous aviez été présent **Dans la salle d'audience du tribunal d'Annecy** le 5 septembre 2014 , il vous aurait été impossible d'écrire objectivement ceci, car en effet cette audience à été une FARCE, un GAG aucun complice du réseau pédophile qui se faisait appeler "*Partie Civile*" n'a été crédible ce jour là....

A moins d'avoir la complicité du procureur **Eric Maillaud**

"on a abordé pourquoi son enfant lui avait été retiré"

Faux Rouxel-Pinoccio pas un instant ce point n'a été abordé



Emmanuel Rouxel: Un journaliste c'est comme un journaliste mais en plus simple !



Le 02 Mars 2015 c'est au tour De Françoise **Gruber** , journaliste au Dauphiné Libéré et membre de la **CGT** de défendre les réseau pédocriminels de l'état Français.

Le Dauphiné Libéré connu pour ses article mensongers et non documentés correctement lui a valu le sobriquet de « Le Daubé » par la population.

Voici le contenu des Mensonges de Madame Françoise Gruber qui semble souffrir d'inversion accusatoire.

Il sera suivi naturellement de mon droit de réponse.

Non, le tribunal n'est pas appelé à fermer



Yan Lopez a été condamné à deux ans de prisons avec sursis et mise à l'épreuve de trois ans avec exécution provisoire. Il a fait appel.

Jusque là silencieux, le président du tribunal de grande instance, Benjamin Deparis, sort de sa réserve pour dénoncer les propos hautement outrageants diffusés sur le net, via les réseaux sociaux et autres supports, à l'encontre de la juridiction thononaise. « Devant ces débordements, mon devoir est de réagir et de rétablir la crédibilité, l'honneur et l'intégrité des personnels. Et bien sûr, rassurer la population », pose-t-il en exergue.

Il le dit sans détour et avec fermeté : « La fermeture du tribunal de Thonon n'est pas d'actualité. Il n'y a pas de corruption, pas plus qu'il n'y a de complot pédocriminel ».

Un mandat d'arrêt a été délivré en février

À l'origine : les allégations lancées sur le net par Yan Lopez. Cela n'a rien d'étonnant, l'homme est un justiciable du tribunal. Il est concerné par plusieurs procédures devant les juges des affaires familiales et des enfants, consécutivement à une « situation ordinaire de séparation », précise le président. Celle-ci s'est conclue, pour Lopez, par des droits de garde de sa fille, limités et exercés en lieu neutre. Une décision contestée par l'intéressé qui, depuis, s'est répandu sur la toile, dénonçant un pseudo-réseau pédocriminel. Magistrats, gendarmes, avocats, élus, personnels de la protection de l'enfance... il ne fait pas dans le détail et accuse tous azimuts.

Fort de l'enquête menée sur la période du 1er janvier 2012 au 15 juillet 2014, il a été appelé à répondre des faits devant le TGI d'Annecy, le 26 septembre dernier. L'affaire ne compte alors pas moins de 18 parties civiles et 28 chefs de délits ! Au nombre de ceux-ci : dénonciations calomnieuses et d'infractions imaginaires, outrages à magistrats et personnels en charge de mission de service public, atteinte à l'intimité de la vie privée, usurpation d'identité, etc. Un expert a évoqué « un délire persécutoire interprétatif et mégalomane ». Lopez a été condamné à une peine de deux ans de prison assortie d'un sursis et mise à l'épreuve de trois ans, avec exécution provisoire. Précision, qui malgré son appel, l'oblige à réparer le dommage, soit retirer les écrits.

Les allégations maintenues en ligne, voire réitérées au fil d'un livre numérique d'une centaine de pages, une nouvelle enquête est ouverte. L'intéressé a, lui, pris la poudre d'escampette et fait l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par le juge d'application des peines le 12 février dernier.

Par Françoise GRUBER | Publié le 02/06/2015 à 06:04

Suite à l'article mensonger du "Dauphiné libéré" mis en ligne le 02 juin 2015 sous la plume de Françoise Gruber ,

<http://www.ledauphine.com/haute-savoie/2015/06/01/non-le-tribunal-n-est-pas-appelle-a-fermer>

je me devais de réagir et faire valoir mon droit de réponse (droit de réponse qui sera diffusé massivement).

Suite à une pétition demandant la fermeture du Tribunal de Thonon (74200) en raison de son haut degré de corruption et son implication dans les réseaux pédocriminels,

le dit tribunal commande au "Dauphiné Libéré un article mensonger...

Vous pouvez toujours signer la pétition ici:

<https://www.change.org/p/christiane-taubira-ministre-de-la-justice-demande-de-fermeture-du-tribunal-de-thonon-les-bains-74200>

1) "*Non, le tribunal n'est pas appelé à fermer*"

Bizarre le 29 mars 2014 le même journal prétendait le contraire.

Article écrit sous la plume de HUGO CHARPENTIER dans lequel

Monsieur JEAN-LUC FAVRE bâtonnier des avocats de Thonon Les Bains , du Léman et du Genevois s'inquiétait d'une fermeture prochaine de ce tribunal.

<http://www.ledauphine.com/haute-savoie/2014/03/28/vers-une-fermeture-du-tribunal>

[Voir également page 12 de ce Numéro de la grenade]

FRANCOISE GRUBER EST UNE MENTEUSE ET SE CONTREDIT

2) "*Yan lopez a été condamné à deux ans de prisons avec sursis et mise à l'épreuve de trois ans avec exécution provisoire. Il a fait appel.*"

>>>>>NON, Je n'ai PAS fait Appel car je n'ai pas confiance en la justice de cette république bananière mise en place en France je dispose d'autres moyens pour faire éclater la vérité....

L'été 2015 promet d'être très chaud !!!

FRANCOISE GRUBER EST UNE MENTEUSE !!!!

3) " *Il n'y a pas de corruption, pas plus qu'il n'y a de complot pédocriminel .* "

>>Pourtant un article extrêmement bien documenté fait état des partouzes pédophiles organisées par le procureur de Thonon HERVE ROBIN , et ses complices

MIREILLE TAVIN et JEAQUELINE BOUVIER au bar l'alpage de BOGEVE

<http://www.ssbtractor.com/wwwboard/messages8/4743.html>

FRANCOISE GRUBBER DEVRAIT SE DOCUMENTER AVANT D'ÉCRIRE UN ARTICLE

4) "*Jusque là silencieux, le président du tribunal de grande instance, Benjamin Deparis, sort de sa réserve pour dénoncer les propos hautement outrageants diffusés sur le net, via les réseaux sociaux et autres supports, à l'encontre de la juridiction thononaise.*

« Devant ces débordements, mon devoir est de réagir et de rétablir la crédibilité, l'honneur et l'intégrité des personnels. Et bien sûr, rassurer la population », pose-t-il en exerçant.

>>>>>FAUX

Benjamin Deparis n'est jamais resté silencieux il faisait juste faire le "sale boulot" par ses sbires.

5) " *« situation ordinaire de séparation », précise le président.* "

>>>>>>FAUX

Il ne s'agit pas du tout d'une situation ordinaire de séparation:

-Ma fille à été violée par le neveu de mon ex femme et sa 1/2 sœur.

-Dans une situation pareille Mon ex-Avocate Françoise Vinit Maadoune

(Qui ne cache pas son appartenance à la Franc Maçonnerie)

et la Juge Florence Gady (impliquée dans le scandale "Olga Spizer"

quand elle était en poste à Nanterre) se sont arrangées afin

qu'il n'y ai pas d'audience et que le divorce soit jugé "sur dossier"

pourtant l'avocate Françoise Vinit Maadoune n'a pas manqué de me facturer

des honoraires de plaidoirie .

Voir cette video

<http://toutbox.fr/Ribelo->

[infanoj/1+Videos+Amandine/Florence+Gady+Juge+*c3*a0+Thonon,14354738.mp4\(video\)](http://toutbox.fr/Ribelo-infanoj/1+Videos+Amandine/Florence+Gady+Juge+*c3*a0+Thonon,14354738.mp4(video))

6) "*Celle-ci s'est conclue, pour Lopez, par des droits de garde de sa fille, limités et exercés en lieu neutre.*"

>>>> PROPOS CONTRADICTOIRES ET MENSONGERS !!!!

Si je disposait de droits de garde ceci ne seraient pas exercé en lieu neutre !!!

La réalité est toute autre:

Au début suite au viol de ma fille par des membre de la famille de mon ex-femme,

Le tribunal de thonon tente de m'empêcher de protéger ma fille et décide de me priver de mes droits de garde et impose des "visites médiatisées"

Ainsi les visites étais en lieu neutre et sous la surveillance d'une Certaine BLANDINE CHABERT qui exerçait également à cette époque le métier d'Hypnotiseuse.

Mais en Février 2013 ma fille me fait savoir brièvement qu'on lui faisait du mal Du coup madame BLANDINE CHABERT me prive sans un avis officiel du tribunal .

Afin de pouvoir ouvrir un dialogue , le 27 février 2013

je tentait de joindre une responsable des visites médiatisées Madame Christine BOP

celle ci refusait s'expliquer sur les agissement du centre de visites médiatisées "POINT RENCONTRE 74" conversation quia été enregistrée et mise en ligne ici:

[http://toutbox.fr/Ribelo-infanoj/1+Videos+Amandine/Christine+Bop+pas+tranquile-+Point+Rencontre+74,14350132.mp4\(video\)](http://toutbox.fr/Ribelo-infanoj/1+Videos+Amandine/Christine+Bop+pas+tranquile-+Point+Rencontre+74,14350132.mp4(video))

>>>>>FRANCOISE GUBER PRATIQUE LA DESINFORMATION !!!!

7) *"il a été appelé à répondre des faits devant le TGI d'Annecy,le 26 septembre dernier.*

L'affaire ne compte alors pas moins de 18 parties civiles et 28 chefs de délits !"

J'ai effectivement été appelé pour répondre des verités que j'ai écrites et dites effectivement cela ne plaisait pas , une parodie de procès qui a duré 6 heures , chose surprenante le procureur ERIC MAILLAUD avait très peur que j'enregistre cette audience parodique

Personnellement je ne l'ai pas enregistrée mais une personne sympatrique dans le public l'a fait et m'a confié cet enregistrement que j'ai à mon tour confié a plusieurs amis et mis sur un cloud....

Je vous ferait profiter des meilleurs moments très prochainement

Les allégations maintenues en ligne, voire réitérées au fil d'un livre numérique d'une centaine de pages.

-Il ne s'agit pas d'allégations mais de vérités !!!!

-J'ai effectivement publié un livre numérique que vous pouvez télécharger ici <https://drive.google.com/file/d/0B3SGANskjMuIeVo1aE5UbTN5Tjg/view>

-Mon livre ne fait pas une centaine de pages mais à ce jour 240 pages

Il sera complété encore notamment par des articles sur

-Une presse complice et manipulatrice .

-La corruption au sein de la cour de cassation composées en majorité de Franc-Maçons

-"Nernier le Village de la honte" comme dans l'affaire des "Ballets Roses" tout le monde savait et tout le monde se tait.

Voilà donc comment "Le Dauphiné Libéré pratique la désinformation afin de couvrir les réseaux pédophiles

Dans l'affaire AMANDINE, un ancien gendarme courageux m'a tout de même confié avoir démissionné car il ne voulait plus couvrir les viols d'enfants en Haute Savoie.



FRANÇOISE GRUBER

Ce qui est très curieux c'est Que Madame Françoise Gruber n'ose pas donner certains nom et notamment celui du Juge d'application des peines

Monsieur Patrice FEY qui aux dernières nouvelles ne m'a pas délivré un « Mandat D'arrêt »

Mais un Mandat D'amener mandat qui a été exécuté comme vous pouvez le constater ci dessous dans mon témoignage.

Jeudi 08 janvier 2015

Ma convocation chez le JAP :

06h30 les gendarmes de Douvaine sonnent et frappent à ma porte
Je venais de me recueillir , je suis en pantalon mais n'ai pas encre mis
ma chemise

Je dis "oui c'est pourquoi"

"Gendarmerie de Douvaine Ouvrez"

Je met la chaine de securité et entrebaille la porte

-Il me disent

"**On as un mandat d'amener** on dois vous conduire au tribunal devant le Jap"

-Je referme la porte un disant

"laissez moi le temps de metre une chemise et je viens"

-Les gendarmes

"oui mais on aimerai entrer"

Moi

"Je vais venir ne vous inquietez pas je ne vais pas sauter par la fenetre"

-3 minutes apres je viens (ne les laisse pas entrer)

-en descendant les escalier ils me demandent si j'ai des appareils electroniques sur moi

-je leur demande ce qu'ils entendent par la

-eux "micro, caméra etc" (décidement ces crapules ont peur de la vérité)

-je leur reponds non....

-la camionette est garée en bas de ma porte

ils m'emènent a la caserne, me font vider mes poches et mettent tout sauf l'argent dans une enveloppe.....

Me demande si je veux prevenir quelqu'un voir un medecin etc et remplissent des papier (ca dure longtemps mais je n'ai pas de notion
du temps car ils on pris mon portable)

il m'emène direction tribunal

on attends

puis une greffiere viens nous chercher

Le Jap **Patrice Fey** est hyper nerveux , il prétends que je lui ai écrit pour refuser la convocation car j'avais autre chose à faire.....

je l'interomp pour lui dire que ce n'etait pas le contenu de ma lettre

Il s'nerve en criant tres fort "ne m'interompez pas !"

Moi je reste calme pendant toute la durée de l'entretien

le juge est nerveux il crie

Je l'invite tout de même à lire mon courrier

il n'en lit qu'une ligne

Je lui reponds que si les juges ne lisent que partiellement , il est normal que des
innocents se retrouvent en Prison.

Et la il commence à me lire non pas le jugement mais une sorte de resumé

"Vous ete condamé pour outrage à magistrat, diffamation, attente au droit à l'image ett
en vertue des articles XX YY ZZ"

"En conséquence vous devez vous faire soigner" [argument clasique des magistrats qui n'aiment pas la verité]

"et vous avez 15 jours pour retirer tout ce que vous avez escrit sur internet"

Il me tends des papiers et me dit "signez là ...si vous ne voulez pas signer ma greffière ecrira que vous avez refusé de signer"

je lis rapidement il y a 1 feuille qui est le résumé de mon audience et une autre feuille qui est les notes de la greffière (moitié escrit à la
main moitié dactylographié)

JE NE SIGNE PAS car ces documents contiennent ommissions et mensonges

je tends doucement les papiers vers la greffiere en disant "Madame la greffière...."

Le juge toujours nerveux me dit

"Vous avez 15 jours pour tout retirer sinon je vous coffre"

Toujours en gardant mon calme je tends doucement mes 2 bras ves le juge en disant

"vous voulez me mettre les pinces..... et bien allez y"

Curieusement le JAP retrouve son calme et me dit

"Je preffère attendre"

Je me tourne vers 2, gendarmes qui m'ont accompagné en disant

"Et vous voullez pas me metre les pinces"

Ils font non de la tete

Le juge nous signifie que c'est terminé les gendarmes me racompagnent calmement
à l'entrée du tribunal mais refusent de me racompagner

là où ils m'ont kidnappé

Plus haut je vous disait que le quotidien « Le dauphiné libéré » se contredisait en voici la preuve, je vous livre donc l'article de HUGO CHARPENTIER paru dans les colonnes du « Dauphiné Libéré le 29 mars 2014

THONON-LES-BAINS

Vers une fermeture du tribunal ?



jean luc favre de l ordre des avocats du barreau de thonon les bains du leman et du genevois craint qu une prochaine reforme de la justice entraine la fermeture de tribunal thononais.

L'actualité judiciaire est chaude, très chaude, pour les avocats du barreau thononais. En cause : le débat national sur la justice du XXI^e siècle. Lancé par le Garde des sceaux Christiane Taubira en janvier 2013, il devrait aboutir sur une réforme de la justice dans les prochains mois. Un projet de lois qui, pour répondre à des soucis d'économie, vise à repenser dans sa globalité le système judiciaire, orchestrant par la même occasion d'importantes modifications au niveau local.

Comme l'explique une mention du conseil de l'ordre du barreau de Thonon, il pourrait « réduire les tribunaux de grande instance de Bonneville, Thonon-les-Bains et Albertville à de simples chambres "détachées" d'un tribunal départemental basé à Annecy. Tout en commandant la suppression de la cour d'appel de Chambéry au bénéfice d'une "méga cour" installée à Lyon. »

Cette nouvelle organisation n'est pas du goût des avocats qui voient le tribunal de Thonon -les-Bains « menacé dans sa substance. » Le palais de justice dans lequel l'état a très récemment investi plus de 20 millions d'euros pourrait, à terme, fermer ses portes.

La disparition d'une justice de proximité ?

« Il y a une cohérence de territoire, comment garantir dans ces conditions l'accès pour tous à une justice de proximité ? Quand un tribunal disparaît, il y a une déperdition des contentieux. Les gens n'iront pas chercher la justice jusqu'à Lyon ! » Jean-Luc Favre, bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Thonon-les-Bains, du Léman et du Genevois, déplore également un manque de concertation des partis concernés.

Les cinq barreaux des deux Savoie (Bonneville, Albertville, Chambéry, Annecy et Thonon-les-Bains) doivent rencontrer le président de la cour d'appel le 1er avril pour défendre leurs positions.

Par Hugo CHARPENTIER | Publié le 29/03/2014

Mais revenons sur le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui à savoir les journalistes qui se mettent au service des réseaux pédophiles de l'état Français à savoir Monsieur Emmanuel Rouxel qui récidive pour la 3ème fois dans l'édition du Messenger du 10 juin 2015

Accusations délirantes de pédophilie : le Département de la Haute-Savoie s'inquiète

PUBLIÉ LE 10/06/2015 .

Le messenger



Depuis des années, un homme inonde le réseau social Facebook d'accusations de pédophilie à l'encontre de nombreuses personnes, du Chablais notamment. Condamné à de la prison, il est en fuite mais poursuit sa diffamation quotidiennement. Le conseil départemental s'inquiète de l'écho qu'il rencontre.

Yan Manuel Lopez s'est persuadé de l'existence d'un réseau pédo-criminel dans le Chablais, dans lequel baigneraient des responsables de l'enfance du Chablais, des psychologues, des instituteurs, des élus, des membres de la Justice, le tout couvert par des journalistes complices.

En octobre 2013 déjà, Le Messenger révélait les incessantes diffamations dont cet individu, habitant Nernier, inondait Facebook. L'intéressé, qui s'exprimait à visage découvert, expliquait que tout le monde s'était ligué contre lui pour lui retirer la garde de sa fille et la maltraiter.

Yan Lopez, lui-même soupçonné d'attouchements, s'était donc investi de la mission de dénoncer tout ce milieu sur le Net. Rapidement, allant jusqu'à acheter des visites pour ses pages, il a semé le doute dans l'esprit de nombreux internautes, facilement adeptes de la théorie du complot.

Après plusieurs plaintes déposées à son encontre, Yan Lopez avait été condamné en septembre dernier, par le tribunal d'Annecy, à de la prison avec sursis, et l'obligation de stopper sa diffamation publique. L'individu n'a rien fait. Pire, alors qu'il est en fuite, il diffuse actuellement un organigramme du réseau pédophile qu'il a lui-même inventé de toutes pièces.

Face au désarroi de plusieurs employés du Département et au malaise que crée, au sein de la population, cet individu recherché par la police, Christian Monteil, président du conseil départemental, a réagi mardi 9 juin dans un communiqué.

Faire appliquer la décision de justice

« L'intéressé qui a pris la fuite et fait depuis l'objet d'un mandat d'amener, continue à alimenter ces sites et à porter atteinte à l'intégrité des agents du conseil départemental. C'est également l'institution départementale qui se trouve ainsi gravement mise en cause. Dans ce contexte, je tiens à exprimer mon soutien aux agents départementaux dont le professionnalisme, la probité et l'engagement personnel quotidien au service de l'enfance en danger et, plus largement, des familles en difficulté, méritent d'être salués. La collectivité se tient à leur côté dans la procédure judiciaire en cours. »

M. Monteil « souhaite vivement que tout soit mis en œuvre pour que la décision de la justice soit appliquée et qu'il soit mis sans délai un terme aux agissements et aux égarements de cet individu. »

La place de Yan Manuel Lopez est aujourd'hui derrière les barreaux, et non derrière un ordinateur.

Emmanuel Rouxel

Avec un article tel que celui-ci je me devais de réagir :
Tout d'abord comment Emmanuel Rouxel m'a-t-il abordé pour
la 1ere fois en octobre 2013?
Journaliste à utilisé la fourberie il m'a fait croire qu'il voulait faire un article
dans son journal afin de nous aider moi et ma fille....

Mais la vérité était toute autre Emmanuel Rouxel était en fait mandaté
Par le Psychologue recruteur Stéphane Foussier avec qui il est tres ami
comme je l'ai évoqué plus Haut.
Mais son article du 10 Juin 2015 semble être une « Commande »
du tribunal de Thonon Les bains.

1) « *Yan Manuel Lopez s'est persuadé de l'existence d'un réseau pédocriminel
dans le Chablais,* » Je ne suis pas le seul à en être persuadé puisque chaque fois
qu'un article de ce type apparaît je reçois de nombreux messages de parents
protecteurs qui me confirment que je dis la vérité.
Et même des messages d'enfants devenus adultes qui ont été victimes !!!

2) « *Condamné à de la prison* » Là , Monsieur rouxel ment par omission
dans le but de tromper des lecteurs !!!
Effectivement j'ai été condamné oui, mais AVEC SURSIS !!!

3) « *En octobre 2013 déjà, Le Messenger révélait les incessantes diffamations* »
là je vais considéré qu'il s'agit d'une « coquille » et que Monsieur Rouxel
a voulu écrire « Informations » et non pas « Diffamations »

4) « *Yan Lopez, lui-même soupçonné d'attouchements* »
Devant d'aussi graves accusations venant d'un Journaliste qui n'a visiblement pas
tous les éléments du dossier je me dois de remettre les pendules à l'heure :
Au début de ses soucis notamment après l'agression sexuelle de ma fille
Amandine Par son cousin et sa ½ sœur Samantha.
Ma fille a été plusieurs fois interrogée par les gendarmes de Douvaine.
sans la présence d'un psychologue....
Au cours de ces interrogatoires ma fille a dit brièvement des choses troublantes,
et le gendarme très étonné a demandé
« C'est bizarre car au début tu me disais que tu aimais ton papa et qu'il était
gentil »
et Ma fille a répondu....
« Non non, mon papa ne m'a rien fait mais c'est ma maman qui m'a dit de dire
ça »

Ce PV de gendarmerie a disparu malencontreusement du dossier au tribunal mais je sais qu'il a existé (je n'en dirait pas plus aujourd'hui)

Les accusations d'attouchements sont aussi reprises par le Psychologue recruteur STEPHANE FOUSSIER. 2 choses troublantes concernant cette personne :

a) je possède un document de l'Agence Régionale de Santé stipulant Que Monsieur Foussier à été Radié du fichier ADELI et que son ex-épouse MAUDE GROUES n'a jamais été inscrite au fichier ADELI Pourtant ces 2 personnes continuent à exercer en toute impunité. A la suite de la publication de ce document dans mon livre, Monsieur Foussier avait tenté de publier sur un faux document tellement grossier qu'il avait du le retirer rapidement.

b) Quand j'ai commencé à Parler de STEPHANE FOUSSIER sur internet des parents d'enfant autistes m'ont contactés pour me dire que depuis que leurs fille/fils avaient vu ce personnage ils étaient traumatisés et ne voulaient plus jamais le revoir

5) « *allant jusqu'à acheter des visites pour ses pages, »*

Ho Ho Ho Voila Monsieur Rouxel-Pinnoccio pris en flagrant délit de mensonge , et en pleine contradiction puisque dans l'édition du 07 octobre 2013 dans le journal « Le Messenger » ce même journaliste affirmait que j'achetais, des « LIKES » (ce qui est différent) donc je ne vais pas me casser la tête je vais juste vous faire un copié-collé de la réponse que j'avais faite à ce moment là sur ce mensonge de monsieur ROUXEL :

FAUX monsieur Rouxel ! Je n'ai jamais acheté de "likes", tout au plus il m'est arrivé de faire de la PUBLICITÉ pour ma page, cela consiste à une petite vignette qui apparaît a droite des pages facebook, pour qu'il y ai un "like comptabilisé" l'internaute doit

1) cliquer de façon volontaire sur la vignette

2) Toujours de façon volontaire "liker" la page après en avoir pris connaissance si et seulement si l'internaute désire me soutenir.

DE LA PUBLICITÉ MONSIEUR ROUXEL !!!

Donc, je n'achete ni « Likes » Ni « visite »

je fait de la publicité !

Je serait curieux de savoir où monsieur rouxel a appris son métier, car ce doit être une bien mauvaise école dans laquelle aucun professeur n'apprend aux futurs journalistes ce qu'est de la publicité.

6) « *condamné en septembre dernier, par le tribunal d'Annecy, à de la prison avec sursis* ».

Nous avons donc un journaliste qui cherche au début de son article en mentant par omission en tentant de faire croire qu'un « Dangereux Bagnard » était en fuite pour n'avouer que vers le milieu de l'article que finalement Yan Lopez n'est pas si dangereux puisqu'il n'a été condamné qu'à une peine avec sursis.

Allons Rouxelito ! Ces procédés ne sont pas dignes d'un journal qui prétends donner de vraies informations !!!

Par contre je pense que vous auriez beaucoup de succès chez « Voici » ou « Gala ».

7) « *il a semé le doute dans l'esprit de nombreux internautes, facilement adeptes de la théorie du complot.* »

Vous n'avez rien compris, Monsieur Rouxel !!!

Il ne s'agit pas d'un complot Monsieur rouxel mais

de Crimes contre l'humanité....

Nier l'existence des réseaux pédophiles en France est tout aussi abjecte que de nier les atrocités de la Shoah !!!!

Monsieur Rouxel oseriez vous vous regarder dans un miroir ?

-Non bien sûr que non, car si vous le faites votre reflet vous crachera au visage !

8) « *il diffuse actuellement un organigramme du réseau pédophile qu'il a lui-même inventé de toutes pièces.* »

Donc, selon Monsieur Rouxel , J'ai créé un Organigramme à partir de noms qui me serait venus en tête....

Et, manque manque de chance , ces personnes existent vraiment, et manque de chance elle sont mêlées à des sales histoires.

Lisez mon livre Monsieur Rouxel ça va vous instruire !!!

<https://drive.google.com/file/d/0B3SGANskjMuLeVo1aE5UbTN5Tjg/view>

9) « Christian Monteil, président du conseil départemental, a réagit mardi 9 juin »

Là, Monsieur Rouxel commet une imprudence par apport à la « mission » qui lui avait été confiée car il nous donne un étage de plus de la pyramide et indique à tous ceux qui savent que le réseau existe et nous indique le nom d'une personne qui couvre ce réseau (sans forcément y participer bien sur)

10) « La place de Yan Manuel Lopez est aujourd'hui derrière les barreaux, et non derrière un ordinateur. »

Tiens tiens , je n'y comprends plus rien , c'est quoi le métier de monsieur Emmanuel Rouxel ???

Il est journaliste ??? , ou est-il Juge ???

Monsieur Rouxel semble s'arroger illégalement des fonctions qu'il n'a pas !!!



*Benjamin Deparis
président du tribunal
de Thonon*



*Christian Monteil
président du conseil
départemental et
Ancien directeur des
Maisons familiales rurales*



La Presse Savoyarde n'a pas le Monopole du soutien aux pédophiles

Pour vous le prouver je vous laisse prendre connaissance de cet article paru le 11 septembre 2014 dans le Journal "Le Parisien".

Nous analyserons cet article par la suite.

ABONNÉS ARTICLES EXCLUSIFS INFOS LOCALES 93- SEINE-ST-DENIS

Jean-Pierre Rosenczveig agressé près du tribunal

Le Parisien | 11 Sept. 2014, 07h00

Dans une vidéo sur Internet, on voit une personne se faire intimider par un groupe d'hommes, injurieux et menaçants, qui immortalisent la scène en la filmant à l'aide de portables et de tablettes. « Appelle la police » crie l'un d'eux à cet homme que l'on reconnaît bien.

La cible de cette haine verbale n'est autre que Jean-Pierre Rosenczveig, l'ancien président du tribunal pour enfants de Bobigny, parti cet été à la retraite.

Une vive indignation

Cette scène a provoqué une vive indignation bien au-delà des seuls témoins de la scène. Le parquet de Bobigny a ouvert une enquête pour injures publiques et saisi la brigade de répression de la délinquance aux personnes, un service d'enquête parisien.

Vendredi dernier, le jeune retraité revenait pour la première fois à Bobigny, pour un déjeuner, à la Brasserie du Palais, où il avait ses habitudes. « J'ai vu un groupe, attablé dehors et quand je suis entré, ils m'ont épinglé avec des propos hostiles, me traitant de pédophile et me filmant », rapporte Jean-Pierre Rosenczveig, joint hier au téléphone.

« On l'a traité de Hitler, de franc-maçon... c'était très agressif », se souvient un témoin, qui a craint que les assaillants aillent plus loin. Ils avaient quitté leur table et s'approchaient du magistrat entré dans la brasserie. Les patrons ont fait fermer la porte et sortir le juge par l'arrière. La police est intervenue. Le groupe s'était présenté plus tôt à la maison de l'avocat, pour soutenir Me Danglehant -- l'un des avocats de Dieudonné -- sous le coup de plusieurs procédures disciplinaires, comme le confirme le bâtonnier Robert Feyler.

« C'est la première fois que je me fais agresser, souffle Jean-Pierre Rosenczveig, c'est tout à fait désagréable. Mais au moins, ça me permet de coincer ceux qui me diffament », dit-il. Les messages de soutien n'ont pas tardé y compris de la garde des Sceaux.

Tout d'abord concentrons nous sur la question principale: Qui est Jean-Pierre Rosenczveig?



Photos de Monsieur Jean-Pierre Rosenczveig vues sur son propre site internet

Né le 7 novembre 1947 à Paris, est un magistrat Français. Il est président du Tribunal pour enfants de Bobigny.

De 1974 à 1981, il devient juge des enfants à Versailles puis de 1981 à 1984, conseiller technique au cabinet du secrétariat d'État chargé de la Famille. De 1984 à 1992, il crée puis dirige l'Institut de l'enfance et de la famille, établissement public sous tutelle des Affaires sociales.

En 1992, il est vice-président du tribunal de grande instance de Bobigny, et à ce titre président du tribunal pour enfants – président-délégué du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) de la Seine Saint Denis. Il a pris sa retraite en 2014

Parallèlement, en 1990, il enseigne à Paris-V_René Descartes, Institut de psychologie sociale jusqu'en 2000 avant d'enseigner à l'Université Paris X cours et séminaire de Droit pénal des Mineurs au sein du Master 2 Recherche droit pénal et procédure pénale.

SOURCE: [Wikipedia](#)

Le problème avec wikipédia qui fonctionne comme une encyclopédie "participative" c'est à dire que son contenu est créé par les internautes, de madame et monsieur "tout le monde" bien souvent celle-ci peut renfermer des erreurs ou des omissions. Ainsi je vais y ajouter ce qui a été omis dans le "curriculum vitae" de ce monsieur:

Les magistrats pédophiles comme Monsieur Jean-Pierre Rosenczveig se croient tellement protégés par leurs frères franc-maçons qu'ils s'imaginent pouvoir en toute impunité faire toutes leurs atrocités à visage découvert et poussent le vice à se faire photographier et/ou filmer.

Il n'est pas rare de les retrouver dans des revues pédophiles, ou des DVD pédophiles vendus sous le manteau. Il faut savoir que un dvd mettant en scène le viol d'enfants se monnaie jusqu'à 5000€ !!! ce sale commerce rapporte à cette mafia pédocriminelle la somme de 400 milliards d'euros par année rien que pour la France.

Mais un jour le « pot aux roses » est découvert et c'est ainsi que monsieur Jean-Pierre Rosenczveig a été vu en couverture d'une revue pédophile nommée « Brazilian Lust » (luxure brésilienne)

Monsieur Jean-Pierre Rosenczveig est également repéré sur un des CD-Roms de l'affaire Zanwoort .



Tout D'abord voici deux témoignages postés à la suite de cet article mensonger du journal « Le Parisien »



[REDACTED] a publié le 19 Septembre 2014 à 11:10

Ce monsieur n'a été agressé que verbalement, aucune violence physique sur les vidéos. D'après les agresseurs ce juge serait sur l'une des photos du 1er CD Rom de Zandvoort. Pour ceux qui l'ignore, l'affaire des CD Roms de Zandvoort est une énorme affaire de pédophilie et de snuff film (juste en même temps que l'affaire Dutroux) dans laquelle on a retrouvé en Hollande des dizaines de milliers de photos d'enfants violés, torturés et exécutés. Le travail d'identification des enfants et des violeurs a été fait par des associations et des journalistes (notamment Serge Garde, voir émission de Karl Zero - Le fichier de la honte). Problème : près de 400 familles ont reconnu leurs enfants. Pourtant, l'affaire a été classée sans suite en France. Dans ces réseaux, on a également retrouvé la photo d'une pauvre petite gamine qui ressemble étrangement à Estelle Mouzin. Vous vous souvenez d'elle ? Martine Bouillon du tribunal de Bobigny (même tribunal que le monsieur pris à parti ici) a été mutée à St Omer à la suite de ses révélations en direct à la télé (voir Elise Lucet - Viol d'enfant la fin du silence, 2000) dans lesquels elle affirme avoir eu connaissance de charniers d'enfants en région parisienne. Voilà ce qu'il faut savoir pour commencer à comprendre les raisons de cette altercation.



[REDACTED] a publié le 17 Septembre 2014 à 17:18

Bravo l'information ! Cet homme est soupçonné de pédophilie et c'est un collectif qui se trouvait dans le bar en attendant le dénouement du procès qui a eu la surprise de le voir rentrer dans ce même bar après délibérations d'autres juges corporatistes. Ils l'ont chahuté et si la vidéo a été faite et poster c'est pour prévenir et prouver qu'il n'y a eu aucune agression.

Maintenant, étant donné que « Le Parisien » est incapable d'engager de bons journalistes afin de donner une information objective, « La Grenade » se propose de ré-écrire cet article, afin qu'il colle parfaitement à la vérité.

PUBLIC ARTICLES EXPLOSIFS INFOS LOCALES 93- SEINE-ST-DENIS

Le Passé Pédophile du juge Jean-Pierre Rosenczveig révélé au grand jour en face du Tribunal.

La Grenade | 14 Juin 2015, 15h00

En cet après midi du 5 septembre 2015 un groupe de jeunes gens sont attablés sur une terrasse d'un bar non loin du tribunal de Bobigny. Juste avant ils étaient venus soutenir Maître Degleant dans une parodie de procès qui vient tout juste de se terminer.

Ils échangent leurs impressions sur ce simulacre de procès, sur les dérives de la justice Française qui va à vau-l'eau le tout dans la bonne humeur et dans la convivialité.

Quelque minutes après, arrive Monsieur **Jean-Pierre Rosenczveig** Président du tribunal pour enfants de Bobigny à la retraite mais toujours en activité.

Les jeunes connaissent bien ce personnage c'est un pédophile notoire, impliqué dans le réseau CORAL, on a même retrouvé une photo de lui en train d'agresser un petit garçon sur un des CD-ROMs de l'affaire ZANDVOORT ...

Forcément les jeunes comment a-t-il cité son nom dans leurs discussions.

Jean-Pierre Rosenczveig ayant entendu son nom mais sans comprendre ce qu'on disait de lui, est persuadé que ces jeunes l'admirent et veulent parler avec lui pour lui demander quelques conseils juridiques ...

Mais la déception arrive très vite pour **Jean-Pierre Rosenczveig** car très rapidement l'un des jeunes lui annonce tout de suite la couleur, il se présente comme un collectif qui lutte contre la pédocriminalité.

Jean-Pierre Rosenczveig prend peur il a compris qu'il était repéré !!!

Un jeune lui demande : « C'est bien vous qui êtes reconnu à 97,9 % sur le dossier Zandvoort ? »
Le visage écarlate le juge pédophile nie tout en bloc et cours se réfugier à l'intérieur.

Jean-Pierre Rosenczveig menace alors d'appeler la police.

Le juge a déjà perdu tout son sang froid alors que les jeunes lui rétorquent calmement :

« Bah alors, que se passe-t-il, Jean-Pierre ? Tu deviens tout rouge, tu as chaud ? Tu te reconnais ? C'est de toi qu'on parle pédo, tu t'reconnais ? »

Jean-Pierre Rosenczveig humilié et honteux sortira par la porte de derrière.

Tandis que madame Christiane Taubira ministre de la justice assurera son soutien inconditionnel envers le juge pédophile **Jean-Pierre Rosenczveig** et renoncera une fois de plus à défendre les enfants victimes de pédocriminalité des élites.

Voilà un article objectif prenez en de la graine messieurs les journalistes du Parisien !

LA PÉDOCRIMINALITÉ AU TRIBUNAL DE THONON NE DATE PAS D'HIER

En effet toutes ces horreur contre lesquelles je me bat depuis longtemps ne datent pas d'hier car en effet bien avant que je m'implique dans le combat contre la pédocriminalité des élites, déjà le 26 février 2003 une victime du tribunal de thonon Dénonçait les frasques pédophiles du procureur de Thonon Hervé Robin sur ce site <http://www.ssbtractor.com/wwwboard/messages8/4743.html>

Ce site risquant de disparaître, je vous le reproduit dans son intégralité.

Hervé Robin Procureur aime les partouzes et le montre ! À Thonon-les-Bains les Juges s'achètent par la luxure.

- Jacqueline Bouvier de Bogève chouchoutée par la justice grâce à ses soirées illégales...
- Coquins.com verrouille son site suite à des images compromettantes trouvées sur un site privé

Ce site inquiétant est régulièrement effacé par les personnes compromises : <http://scandalespedo.tripod.com/index.html>

(ATTENTION, CES PAGES SONT RESERVEES AUX ADULTES. VEUILLEZ EFFACER CE MESSAGE IMMEDIATEMENT SI L'ENDROIT N'EST PAS APPROPRIE)

Si le site a disparu, lisez-en quelques extraits ci-dessous :

NEWS

NEWS:

Pendant les quelques jours que Monsieur RightWay, webmaster du site coquins.com déclarait avoir passé en vacances au ski... il s'est passé ceci :

18 février 2003 : Un individu se faisant appeler « Monsieur Leroy » appelle pour faire du chantage, laissant le numéro suivant : 0668860392 et exigeant qu'un démenti soit publié pour Philippe Vasseur. et le site coquins.com...

« Monsieur Leroy » menace de harcèlements sexuels si son ordre n'est pas exécuté.

Février 2003 : Une personne se faisant passer pour un avocat du barreau de Paris harcèle la famille de Madame Damiani au téléphone. Cet inconnu se fait passer pour quelqu'un soutenant les intérêts des personnes haut placées citées dans ce site.

20 février 2003 : Le même numéro 0668860392 est donné par un certain « Docteur Anency » qui veut qu'on le rappelle de toute urgence pour une affaire grave. Il profitera au vol de soutirer à des malheureux des informations n'ayant strictement rien à voir avec la dite raison de son appel. Et donnera maladroitement des indices très clairs sur sa complicité avec Jacqueline Bouvier de Bogève, domiciliée bar l'Alpage, 74250 Bogève.

Le 20 février 2003 on nous informe aussi du fait que sur le répondeur du 0668860392 on entend une usurpatrice d'identité se faire passer pour Cécile Damiani .

D'après d'autres déclarations, il semblerait que cette usurpatrice d'identité s'amuse également à envoyer du courrier au nom de Cécile Damiani.

Tout semble indiquer que ces usurpations d'identité sont en rapport avec Jacqueline Bouvier de Bogève et le webmaster du site coquins.com.

Concernant l'audience au Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains :

Notez ceci : la justice française n'ayant pas jugé utile de faire parvenir à Madame Damiani le compte rendu de l'audience du 15 janvier 2003 NI LES DECISIONS DE JUSTICE Madame Damiani part donc du principe qu'elle ne doit rien à personne.

Si quelqu'un veut s'en plaindre, qu'il commence par lui envoyer, de cette procédure vraiment stupide et honteuse, les obligations que la justice française lui a fixé, et qui, à ce jour, pour Madame Damiani restent inconnues.

ARTICLE SUR COQUINS.COM

COQUINS.COM

L'ENVERS DU DECOR

Des photos compromettantes trouvées sur un site privé obligent le webmaster du site coquins.com à verrouiller son serveur.

Le webmaster pédophile, démasqué, se livre aux pires mensonges, allant même jusqu'à inventer une histoire abracadabrante de secte inconnue pour soutenir ses propos.

Toutefois, il ne nie pas sa collaboration dans cette affaire pornographique avec plusieurs membres de la justice...

Des photos compromettantes trouvées sur un site privé ont contraint le webmaster du site coquins.com à modifier toute l'organisation de son site et à y fermer ses portes au public.

Cette décision sévère fait suite aux contraintes des autorités judiciaires et des organismes de lutte contre la pédophilie à l'égard de coquins.com

À l'heure où cet article paraît, coquins.com ne fonctionne plus qu'au moyen de systèmes policiers d'identification et autres éléments permettant de détecter l'identité électronique de chaque visiteur, ce qui est plutôt paradoxal pour ce site où l'anonymat des responsables reste un maître mot et où le webmaster, malgré toutes ses critiques portées sur d'autres, ne se fait "connaître" lui-même qu'au travers d'un pseudonyme.

Néanmoins, le webmaster du site coquins.com continue à être considéré comme un homme respectable dans le milieu échangiste. Pour preuve : plusieurs déclarent qu'il aurait même très franchement avoué sa séropositivité aux membres de son Club.

De plus, étant soutenu en haut lieu par des membres haut placés de son Club, coquins.com n'est pas prêt de voir ses portes fermées, mais ce scandale ne peut que nous inquiéter sur la réalité de sites pour adultes affichant au public des liens et une politique se voulant "anti-pédophilie"... Image de marque oblige.

M.K.

Remerciements :

- à la Gendarmerie pour leur travail
- à l'AFA pour leur travail
- aux organismes de lutte contre la pédophilie pour leur vigilance
- à la Police Nationale pour leur enquête
- aux médias locaux pour leurs précieuses informations

AUDIENCE PERVERSE AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE THONON-LES-BAINS

Un jour, en montagne, Monsieur Y rencontrera Jacqueline Bouvier.

Etant devenus bons copains ils décident d'habiter ensemble pendant quinze ans sous la condition de libertés proches du désintéressement réciproque.

Jacqueline Bouvier, très complexée et à la sexualité perturbée, n'acceptera la relation physique que dix fois en quinze ans de cohabitation, dont la majorité pour deux grossesses calculées, et ce après plus de 7 ans de cohabitation !

Et ce, contrairement à Monsieur Y qui est plutôt « bon vivant » en la matière.

Dans l'une de ses nombreuses escapades libertines, Monsieur Y rencontre – par le biais d'une annonce X - une petite étudiante en art également photomodèle pour photos de charmes et webmaster de plusieurs sites Internet pour adultes (principalement anglophones).

Jacqueline B. prendra très vite en haine celle qu'elle considère injustement comme la cause de toutes ses frustrations, allant même jusqu'à la menacer de mort !

Jacqueline Bouvier imaginera donc des plans, des mensonges et des manœuvres complètement tordus pour détruire la nouvelle compagne de son « banquier » de copain.

Ce dernier, de nature gentil et adorable n'y verra que du feu.

Il faut dire que Jacqueline Bouvier est une manipulatrice extrêmement douée !

La nouvelle compagne, par contre, souffrira en silence pendant très longtemps pour ne pas nuire aux intérêts (principalement familiaux) de celui qu'elle aime.

Mais un beau jour alors qu'elle se rendait au domicile de Jacqueline Bouvier pour se venger d'une confrontation s'étant très mal terminée, Cécile Damiani tombe sur des scènes qu'elle ne soupçonnait pas : de la pédophilie !

Du coup, la rage fait place aux chocs et aux traumatismes.

Ayant repris ses esprits – beaucoup plus tard plus ou moins dans la même période – Cécile D. imagine très brièvement

un plan pour débarrasser sa conscience du poids de ses horribles découvertes. Ne sachant que faire vu son profil paraissant « peu crédible... » et sa vie plutôt « libre... » et mouvementée, elle décide de pratiquer anonymement la dénonciation sur Internet dans l'espoir de mettre la machine judiciaire en route sans s'engager. Mais Cécile D. , naïve, dans son empressement, n'imagine pas encore les conséquences de ses actes. Et, malheureusement pour elle, à cela s'ajoutera toutes sortes de harcèlements allant presque jusqu'au viol

- venant ni plus ni moins que de la police de Haute-Savoie (l'inspecteur Pierre-Alain Faramaz d'Annemasse et d'autres policiers et gendarmes visitant régulièrement les sites X de Cécile D. du temps où elle en faisait). À noter que ce Pierre-Alain Faramaz dans son rapport sur la garde à vue s'obstine à faire passer Cécile Damiani pour ce qu'elle n'est pas et omet très volontairement de préciser, chose importante, qu'elle avait parlé du cas de pédophilie en question. Elle l'avait d'ailleurs fait avec beaucoup de peine et d'hésitations.

(L'inspecteur Pierre-Alain Faramaz d'Annemasse a d'ailleurs rédigé en mai 2001 un document faussé en faveur de Jacqueline Bouvier avec qui il bavardait amicalement au téléphone traitant le mari de Cécile Damiani de « soixante-huitard attardé » et commandant à ses policiers de ne pas laisser le père des enfants victimes approcher du domicile de ses enfants.

Adeptes des insultes déplacées et des coups tordus, cet inspecteur profitera aussi dans ses rapports officiels de traiter d' « immonde » le journal très intime de Cécile Damiani qu'il a pris un malin plaisir à saisir, photocopier, puis distribuer, s'arrangeant ensuite pour que les personnes que Cécile D. a vu violer des enfants en possèdent également des exemplaires, qu'elles se plaisent elle-mêmes à leur tour à photocopier et distribuer.

Cet inspecteur Faramaz, qui insultait régulièrement le père des enfants dans ses discussions semblant très complices avec Jacqueline Bouvier, après avoir fait venir le père des enfants de son travail en hâte au commissariat sous un prétexte fallacieux utilisant les enfants, a enfermé le pauvre père sans raison valable pendant plusieurs temps et à moitié nu tout en connaissant bien sûr sa situation familiale !)

Pour en revenir aux faux oublis de l'inspecteur Faramaz concernant les déclarations de Cécile Damiani sur la question de la pédophilie concernant Jacqueline Bouvier : ce faux oubli plongera d'ailleurs Cécile D. longtemps dans un véritable mutisme concernant la vérité, pensant alors qu'elle n'avait aucune chance de faire admettre la vérité... elle se contentera, encouragée par plusieurs, de faire officiellement un mea culpa pour essayer d'en finir le plus rapidement possible avec ça, et surtout avec le moins de dégâts possibles.

et de procédures d'intimidations

- la convocation officielle de son propre mari au Tribunal pour qu'il témoigne contre elle, la convocation de son mari à Reignier pour une affaire bidon de site web inconnu par la juge Emmanuelle Widmann de Thonon-les-Bains qui savait d'ailleurs pertinemment que son mari n'avait jamais réalisé de site Internet de sa vie

- un homme travaillant aux Services Généraux : il prenait impudiquement des photos personnelles de au centre d'Annemasse après avoir défoncé violemment la porte de son domicile.

Il était d'abord venu harceler le lundi 25 mars 2002, puis est revenu le lendemain mardi 26 mars 2002 allant même jusqu'à flasher en plein visage. Cet homme, vêtu d'une parka bleu de France comme les gendarmes (ou la police) portait une petite mallette noire. Il avait le crâne rasé, mesurait environ 175 cm, de corpulence moyenne, environ 70 kg et était plutôt agressif

comprenant même des attitudes et insultes xénophobes,

« Saleté de bougnoule de merde je te chie dessus et tu avales tout. »

« Qu'est-ce que vous savez faire à part voler nos types dans ta race de pute ? »

- rapport d'expertise du psychiatre Patrick Blachere d'Aix-les-Bains ne comprenant pas comment cette personne qu'il qualifiait de « perverse » pouvait bien parler le français.

Ce Patrick Blachere avait d'ailleurs rédigé un rapport faux et odieux ne parlant que de sexe alors que l'entretien portait sur absolument tous les sujets.

- refus de par le procureur de la République de Thonon-les-Bains de donner suite aux nombreux envois de Cécile Damiani concernant cette affaire

ainsi que des découvertes très choquantes concernant des personnes haut placées qui se trouvent être des complices pédophiles de Jacqueline Bouvier et Mireille Tavin, plusieurs de ces personnes sont des visiteurs réguliers du site www.coquins.com.

S'étant vue démasquée, Jacqueline Bouvier avait déjà fomenté un plan machiavélique pour s'attirer les faveurs de la justice.

Jacqueline Bouvier, 40-41 ans est domiciliée à Bogève, dans un F3 construit dans le bar de ses parents qui a pour réputation de servir de couverture à des rencontres illégales...

Mireille Tavin, 41-42 ans est d'Annemasse et monte souvent au bar L'Alpage pour leurs rencontres pédophile

UN PEDOPHILE PARMIS D'AUTRES :

SYLVAIN ALEXIS, PSYCHIATRE,

pour ses faux diagnostics, sa complicité directe au niveau médical et judiciaire et ses dangereux partis pris vu ses propres attirances sexuelles...

Il a apporté une aide précieuse aux pédophiles de plusieurs façons :

- Il a non seulement établi pour la justice UN FAUX DIAGNOSTIC HORRIBLE de Mme Damiani ET, DE PLUS, SANS MÊME L'AVOIR CONSULTÉE, s'inspirant uniquement des dires de Jacqueline Bouvier, menteuse pathologique, manipulatrice et

pédophile de son état. Et, de son faux diagnostic pervers il ose même tirer une conclusion bien plus dangereuse encore, à savoir : « ceci obère toute possibilité de mise en contact avec... » etc., conclusion de laquelle la Juge s'est complètement servie pour prononcer l'un des jugements les plus ridicules et dangereux (car encourageant les pédophiles) de ce type d'histoire ! Ce jugement morbide et ironique a eu lieu à Thonon-Les-Bains. Depuis ce jour, les membres corrompus de la justice (pédophiles) aident Jacqueline Bouvier à tenir le père éloigné des enfants...

- Sylvain Alexis s'est ensuite plu à omettre des détails importants pour la justice, notamment concernant les enfants victimes des pédophiles et concernant d'autres éléments majeurs, de façon à donner de Jacqueline Bouvier une image totalement fautive par rapport à la dangereuse réalité. Il est même allé jusqu'à encourager ses actes et lui garantir qu'il allait l'épauler de son aide !

Notez bien que : ce pervers malsain faisait même de l'œil au père des enfants !

Sylvain Alexis a d'ailleurs même complètement déformé plusieurs déclarations, à Annecy, dans ses rapports d'expertise pour la justice, sans compter ses nombreuses allusions racistes dans ses rapports et tous ses clichés xénophobes.

Notez bien aussi que : à plusieurs reprises, dans son faux-rapport, Sylvain Alexis désigne Madame Damiani comme simple « amie » de son mari... alors que c'est la seule personne qu'il ait jamais épousée !

Cela affiche très clairement le mépris absolu, voire la haine de ce pédophile face à l'intéressée, ainsi que le parti pris très personnel auquel Sylvain Alexis a fait preuve tout au long de cette affaire – nourrissant donc SES POSITIONS PERSONNELLES AU MEPRIS DE LA VERITE – n'hésitant pas à faire passer les pédophiles pour des femmes modèles... et omettant volontairement de retranscrire des déclarations choquantes venant des enfants.

Cet individu abject s'est même plu à donner un coup de main aux pédophiles autres façons... au point même de leur recommander une association gay ayant souvent eu des problèmes de détournement de mineurs.

INFOS DIVERSES :

Certains internautes intelligents nous ont même rapporté que ces individus infâmes (Jacqueline Bouvier + Mireille Tavin et leurs complices) en plus de leurs crimes pédophiles s'amusaient à transmettre toutes sortes de fausses informations et d'insultes sur C.K. Damiani, en se faisant même passer pour elle !

Exemple : dans forums Internet messages postés au nom de « cecyle » et plusieurs postés au nom de « Cécile Damiani » voulant tous se faire passer pour étant de la vraie Cécile Damiani en question !

(Ne vous avait-on pas dit qu'ils étaient pervers...)

Audience numéro 1

Note : Monsieur Le Procureur de La République N'A PAS ENVOYE A LA PRINCIPALE INTERESSEE DE CONVOCATION DIRECTE POUR SA PROPRE AUDIENCE !!!
TOUS LE MONDE EN A RECU SAUF ELLE, ALORS QUE C'EST ELLE QUI VA ÊTRE JUGEE !

Monsieur Le Procureur de la République
a préféré user d'un certain stratagème à l'attention de Madame Damiani...
Voulant carrément lui tendre des pièges !

Tenez vous bien : Cécile D. a eu vent de la date de sa propre audience un peu par hasard... !!!
Cela annonce vraiment bien la couleur de cette procédure dite officielle...

Date :

15 Janvier 2003

Lieu :

Thonon-Les-Bains.

Motif :

La dénonciation des actes pédophiles de Jacqueline Bouvier et Mireille Tavin

Comprenez que grâce à leurs soirées perverses organisées en groupe, Jacqueline Bouvier, Mireille Tavin (et peut-être aussi Marie-Claire Bouvier) et leurs amies jouissaient de certaines faveurs... principalement judiciaires.

S'estimant lésées par la dénonciation, Jacqueline Bouvier et Mireille Tavin vont donc demander des dommages et intérêts... pour financer d'autres soirées pédophiles ?

Plaignant ou partie civile :

Jacqueline Bouvier de Bogève (pédophile)

Mireille Tavin d'Annemasse (pédophile)

Marie-Claire Bouvier de Bogève (complice par son silence et son attitude suspecte de forte opposition à la mise en contact des enfants victimes de J. Bouvier avec leur père)

Marie-Claire Bouvier avait d'ailleurs sauvagement menacé Cécile Damiani de mort en présence de trois témoins. La menace commençait par : « Cette affaire ira très loin... » et se terminait par des choses que l'on ne préfère pas décrire.

André Bouvier de Bogève (complice par son silence et son attitude suspecte de forte opposition à la mise en contact des enfants victimes de J. Bouvier avec leur père)

Il avait menacé en public à plusieurs reprises d' « abattre au fusil » Madame Damiani.

Et tout cela sans compter les menaces verbales d'Emmanuelle Widmann, Juge d'instruction.

Comme « qui se ressemble s'assemble », la partie civile a d'ailleurs fait appel à un avocat aux pratiques sexuelles tout à fait illégales.

À propos de l'audience :

VOUS Y VERREZ

des gens pleins de haine et de perversions qui ont attendu cette date avec impatience pour pouvoir se délecter du massacre public de Cécile K. Damiani, CECI SERVIRA DE COUVERTURE IDEALE A DES PEDOPHILES « INTOUCHABLES » pour qui Madame Damiani est un véritable danger, C'EST POURQUOI LE NECESSAIRE SERA FAIT POUR DETRUIRE SON PROFIL SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE :

Vous y verrez en personne les femmes pédophiles (ainsi que leurs complices haut placés) voulant hypocritement se faire passer pour des victimes... alors qu'elles savent en leur âme et conscience toutes ces choses dégoûtantes qu'elles font en cachette avec des enfants !

Vous verrez la partie civile demander des choses pour obtenir de façon déguisée la liberté officielle de poursuivre leurs activités pédophiles.

Vous y verrez un avocat hypocrite très corrompu (attiré par les personnes très jeunes...) tentant de vous convaincre de choses horribles au sujet de Cécile Damiani ; faisant semblant d'être choqué par les textes (écrits par C.K.D. avant sa conversion chrétienne), ALORS QU'IL FAIT PIRE DANS SA VIE PRIVEE !!

Vous y entendrez cruellement lire à tous LE PIRE DU PIRE DU PIRE, SOIGNEUSEMENT SELECTIONNE PAR LA JUSTICE, du contenu d'un journal très intime (intitulé « Mémoires de Cécile... née le ... à ... ») – destiné à être jeté - servant d'exutoire émotionnel à d'atroces souffrances silencieuses passées ainsi que d'un ordinateur personnel sauvagement saisi par un inspecteur accumulant bavures et faux documents.

Ces gens corrompus le feront pour prendre du plaisir à massacrer publiquement leur adversaire, histoire de se donner bonne conscience face à tous leurs secrets pervers (que Cécile D. connaît parfaitement grâce aux rapports de visites et abonnés de ses anciens sites et ses anciennes fréquentations...).

Vous y entendrez parler de documents et rapports officiels en faveur des pédophiles (en fait faussés par des complices de Jacqueline Bouvier et Mireille Tavin, d'autres « Sylvain Alexis » - voir ci-dessus – voulant eux aussi avoir leur part dans ces soirées pédophiles) pour arriver à des conclusions peu en rapport avec la réalité !

Vous verrez plusieurs personnes préférer des mensonges sur la dénonciatrice des pédophiles (C.K.D.)

Et surtout, vous verrez des gens fiers voulant se donner une allure « détachée » par rapport à cette affaire, histoire de fausser les pistes...

NE MANQUEZ PAS CECI :

VOUS VERREZ COMMENT

DANS LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Des gens haut placés peuvent rendre un jugement grave AFIN DE DISSUADER TOUTE PERSONNE TEMOIN DE PEDOPHILIE DE FAIRE CONFIANCE A LA JUSTICE.

COLERE JUSTIFIEE

Le 15 janvier à l'audience de Thonon-Les-Bains il y aura un signe de COLÈRE !

COLÈRE !

CONTRE la partie civile composée de pédophiles qui se permettent encore de demander des dommages et intérêts à leur dénonciatrice

COLÈRE !

CONTRE l'emploi du contenu très personnel d'un journal intime à des fins de MASSACRES PUBLIC

COLÈRE !

CONTRE la corruption de membres de la justice dans toute cette affaire (voir articles précédents)

COLÈRE !

CONTRE le fait que, animé d'un mépris très révélateur Monsieur Le Procureur de la République n'a même pas daigné convoquer Cécile Damiani à sa propre audience

COLÈRE !

CONTRE le fait que la justice ait rendu possible l'obtention d'un journal très intime d'une personne victime de la haine et de la perversion de certaines personnes PAR CES MEME PERSONNES

COLÈRE !

CONTRE le fait que la justice n'ait pas accordé la moindre importance aux nombreux actes de bonne volonté de Cécile Damiani dans toute cette affaire, mais que la justice ait préféré (pour des raisons que l'on devine...) détourner tout le sens de cette bonne volonté et cherché sans cesse à harceler et briser l'image de cette dernière en n'hésitant pas même à employer le SEXE et l'élaboration de DOCUMENTS MALHONNÊTES ET FAUSSES

COLÈRE !

CONTRE les bavures des policiers d'Annemasse

COLÈRE !

CONTRE le harcèlement psychologique dont la justice n'a pas hésité à user dans toute cette affaire à l'égard de Cécile Damiani (voir articles précédents)

COLÈRE !

CONTRE la condamnation (de Cécile Damiani pour ses textes) à venir qui donne une légitimité aux pédophiles Jacqueline Bouvier, Mireille Tavin et leurs complices

la liste est encore très longue...

COLÈRE !

CONTRE L'ERREUR IMPARDONNABLE QU'EST L'AUDIENCE DU 15 JANVIER

Cette colère justifiée fera que Cécile Damiani ne se rendra pas à cette audience perverse. Si vous avez les détails du dossier entre les mains et que vous avez bien compris quelle est l'identité civile complète de Madame Damiani, quel comportement la justice française a montré à l'égard de cette personne, l'inutilité des risques encourus, l'injustice des procédés utilisés, la corruption ambiante au sein même du Tribunal et l'état d'esprit malsain des personnes haut placés dans cette affaire, cela vous semblera tout à fait logique, voire conseillé.

Cécile Damiani a remis à la justice toutes les données nécessaires la concernant.

Elle était déjà passée aux aveux bien avant les rendez-vous du juge, s'est rendue docilement à toutes les convocations reçues (malgré sa non-obligation vue la réalité officielle), avait personnellement fait au mieux pour faire effacer ses textes incriminés d'Internet, s'est rendue à plusieurs reprises, de son plein gré au Tribunal et au commissariat de police pour discuter avec l'inspecteur, a rédigé des attestations en bonne et due forme bien avant le début de la procédure, est restée disponible et soumise à la justice française beaucoup plus que n'importe qui l'aurait fait dans son cas (vu la complexité du dossier).

Mais la justice française préfère adopter un discours faussé, afin de donner de Madame Damiani une image hautement risible, et ce, pour conserver une image de marque au prix de l'hypocrisie et du mensonge.

LISTE DES PERSONNES MISES EN CAUSE DANS CET ARTICLE :

- Hervé Robin
- Jacqueline Bouvier
- RightWay
- "Monsieur Leroy"
- Philippe Vasseur
- Une personne se faisant passer pour un avocat du barreau de Paris
- « Docteur Anency »
- l'inspecteur Pierre-Alain Faramaz d'Annemasse
- Juge Emmanuelle Widmann de Thonon-les-Bains
- psychiatre Patrick Blachère d'Aix-les-Bains
- un homme travaillant aux Services Généraux
- Mireille Tavin
- Sylvain Alexis Psychiatre,
- Marie-Claire Bouvier
- un avocat hypocrite très corrompu (attiré par les personnes très jeunes...)

Ce qui est troublant c'est que 2 noms sont en communs avec l'affaire AMANDINE

-Hervé Robin Procureur qui a classé sans suite le viol de ma fille

-Patrick Blachère champion des fausses expertises

Et encore, il y a la beaucoup de personnes soit dont le nom est inconnu soit qui utilisent un pseudonyme

Mais « La grenade » fera tout pour déterminer leurs véritable identité. (à suivre)

16 février 2013

Je me rends avec Yves au point rencontre tout de même , Yves a aussi reçu la même lettre, on est chassés comme des malpropres Yves me propose d'aller à évian assister à une conférence sur la protection de l'enfance on y rencontre plusieurs associations, je parles un peu de mes problèmes , l'assemblée est très émue on y rencontre également le député-maire d'Evian (74)

23 février 2013

Dépôt de plainte à la gendarmerie de Bons-En-Chablais contre le « Point de rencontre 74 pour non présentation d'enfant. Bien sur la plainte sera classée sans suite par le procureur pédophile Patrick Steinmetz.

Suite à l'incident du 2 février 2013 et ne parvenant pas à joindre Madame Blandine Chabert la présidente de l'association, Ni une référente , je décide de me tourner vers cette Christine Bop trésorière de l'association.

Après tout si il y avait un accident mortel dans les locaux du point rencontre 74

Ce sera à elle de gérer le paiement éventuel des indemnités.

La conversation qui s'en suit est alucinante, avant même que j'aborde quelque sujet que se soit,

Je ne parle pas encore à cette dame ni de sécurité, ni de pédophilie et tout de suite sans que je prononce un seul mot, elle semble avoir très peur et elle est sur ses gardes.

J'ai mis en ligne l'enregistrement de cette conversation ICI :

[http://toutbox.fr/Ribelo-infanoj/1+Videos+Amandine/Christine+Bop+pas+tranquile-+Point+Rencontre+74,14350132.mp4\(video\)](http://toutbox.fr/Ribelo-infanoj/1+Videos+Amandine/Christine+Bop+pas+tranquile-+Point+Rencontre+74,14350132.mp4(video))

Et vous la retranscrit mot pour mots ICI :

Telephonne sonne....

Cristine Bop : Allo

Yan Lopez : Oui bonjour pourrais-je parler à Christianne Bop sil vous plait ?

Christine Bop : Oui vous être monsieur ?

Yan Lopez : Je suis Monsieur Lopez

Cristine Bop : Oui bin écoutez j'ai rien à vous dire

Yan Lopez: Comment ça vous avez rien a vous dire ? Vous avez à cacher des choses ? J'suis surpris !

Cristine Bop : Pas du tout

Yan Lopez : Comment ça ??? Alors pourquoi vous n'avez rien a me dire c'est que vous avez des choses à cacher....

Cristine Bop : Vous êtes qui ?

Yan Lopez: Monsieur Yan Lopez !

Cristine Bop : Oui

Yan Lopez : Alors sans savoir qui je suis mous me redemandez et vous me dites "j'ai rien a vous dire Vous êtes bizarre

Cristine Bop : je n'vous connais pas donc je...

Yan Lopez: Ha bah je vais m'présenter.

Cristine Bop : Alors j'vous écoute....

Yan Lopez: ah bah je suis un papa....

Cristine Bop : oui...

Yan Lopez: qui frequente le pout rencontre 74 à Bons-En-Chablais, qui a dénoncé de graves problèmes de sécurité aux personnes... aux refferentes, et parce qu'il a denoncé de graves problèmes de sécurité , on l'exclue du point rencontre...

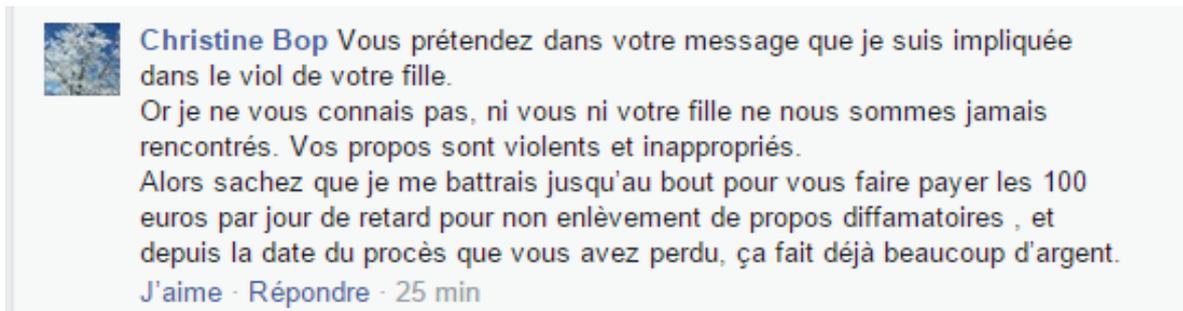
Cristine Bop : Alors écoutez Monsieur, écoutez moi moi je suis trésorière, je n'moccuppe que la partie administrative de l'association, et je n'ai pas à être en relation avec les parents d'enfants, qui qui frequentent le point rencontre écoutez si vous avez des.... on a une presidente, on a des.. des responsables, adressez vous à eux mais moi je n'ai rien à vous dire à s'sujet .

Yan Lopez : Vous êtes étrange, je vous informe que la conversation a été enregistrée et passera dans la presse ... Merci !

Fin de conversation, téléphone raccroché .

Mais ce n'est pas tout, le 13 juin 2015 je m'aperçois que madame Christine Bop est une grande Fan de « La grenade », elle ne manque pas un seul numéro, et suit régulièrement les publications de page Facebook de « La Grenade » [HUMOUR]

C'est ainsi que le 13 juin 2015, Madame Christine Bop intervient sur sur une de ma publications de la façon suivante.



 **Christine Bop** Vous prétendez dans votre message que je suis impliquée dans le viol de votre fille.
Or je ne vous connais pas, ni vous ni votre fille ne nous sommes jamais rencontrés. Vos propos sont violents et inappropriés.
Alors sachez que je me battrais jusqu'au bout pour vous faire payer les 100 euros par jour de retard pour non enlèvement de propos diffamatoires, et depuis la date du procès que vous avez perdu, ça fait déjà beaucoup d'argent.
J'aime · Répondre · 25 min

Tout comme pour le procès AMIDLISA ce serai aux victimes de payer les agresseurs

Un concept Bien Français semble-il !!!

Chose étonnante Le conseil Général verse une certaine somme d'argent par enfant fréquentant le « point rencontre 74 » et la trésorière n'a jamais entendu parler de ma fille qui pourtant fréquentait ce point rencontre !!!

Mais mon passage devant le tribunal d'Annecy aura eu ceci de positif :

Le procureur a été contraint de me donner l'adresse de tout ce nid de crapules et là grande surprise....

Madame BOP Christine, demeurant : Les cyclades B 5 rue des quatre vents 74200 THONON LES BAINS FRANCE, partie civile,
non comparante représentée avec mandat par Maître HINTERMANN Luc avocat au barreau de THONON LES BAINS.

Monsieur DIOUM Cheikh Tidiane, demeurant : Résidence Les Cyclades B rue des quatres vents 74200 THONON LES BAINS FRANCE, partie civile,
non-comparant

Point Rencontre 74,
La coordinatrice
Mme Blandine CHABERT

POINT RENCONTRE 74
Siège social: 298 route de Curtenay
74500 - MAXILLY
Adresse correspondance:
Point-Rencontre 74 - Mme Chabert-coordinatrice
Le Vulpin 52/7 - 52 bd du Prè Cergues
74200 Thonon-les-Bains
Email: point.rencontre@free.fr
Siret: 420 919 532 00038

Il est surprenant de constater que Madame Christine Bop trésorière Point Rencontre 74, Tidiane Dioum Éducateur pour la secte RETIS (Voir Grenade N° 1 et mon livre), et Blandine Chabert semblent faire « ménage à 3 » et après cela on voudrais me faire croire qu'il n'y a aucun lien entre RETIS et Point Rencontre 74....

Certains me retorqueront que c'est peut être l'adresse du local « Point Rencontre 74 » Mais pas du tout car l'adresse du local de « Point rencontre 74 » se situe 20 rue du Bourg d'en Bas à Bons-En-Chablais (74)

SÉLECTION DE LIVRES



Le livre de Mathilde Brasilier : "Il y avait le jour, il y avait la nuit, il y avait l'inceste" (Editions Mélibée) est disponible sur Amazon.

« Je suis chaque matin l'enfant qui arrive à l'école sans ses chaussures, en pleurant, mais quelle chance... son père est venu jusqu'à l'école, en courant le long du boulevard Saint-Germain pour que sa petite fille ait ses chaussures aux pieds et s'arrête de pleurer. Et que la honte d'avoir les pieds nus, elle est dérisoire face à une blessure en sept lettres, qui commencerait par la lettre « I », et ne se terminerait jamais. J'avais cinq ans. Je me sentais désavouée dans l'indifférence du monde. »

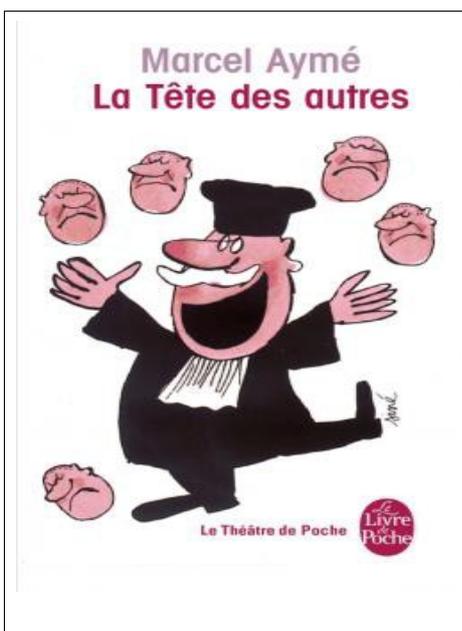
Maud Steiner, fille d'un père architecte Prix de Rome et d'une mère sculpteur, a grandi à Saint-Germain-des-Prés dans les années 60. Après le suicide de son frère Fabien, elle cherche durant quinze ans une explication. Au cours d'un travail thérapeutique, des flashes de sa petite enfance réémergent... L'amnésie s'efface.

Mathilde Brasilier a longtemps exercé comme architecte avant de se consacrer à l'écriture. En tant que journaliste, elle a signé de nombreux articles pour le *Nouvel Observateur*, *Challenges* et *Sciences et Avenir*. Ce récit autobiographique est son premier ouvrage.

Ce témoignage est comme notre mémoire : achronique et chaotique. Parfois un souvenir en appelle un autre, comme dans un classeur bien rangé. D'autres fois, les pensées se mélangent et tournent frénétiquement dans une tête qui a trouvé refuge dans l'amnésie, l'insomnie. Ce réflexe d'ultime défense trouble l'identité et ne nous permet pas de nous déterminer, jusqu'à ce que les premiers souvenirs reviennent en mémoire et que l'on reprenne le contrôle de soi, pour tenter de continuer à vivre.

Mathilde BRASILIER raconte son histoire sous le nom d'emprunt de « Maud Steiner ». Le livre commence par la mort du père, le 21 Mars 2005. Une date marquée au fer rouge dans sa vie : « La bête meurt... La bête est morte » ; avec une autre, celle du suicide de son frère Fabien, le 6 mars 1985. Celui qui a fait de son enfance un enfer part rejoindre l'être qu'elle a le plus aimé, ce double qui ne vit plus que dans son souvenir. Mais ça, elle ne le sait pas depuis longtemps...

Jusqu'en 2000, sa mémoire lui fait défaut, elle est convaincue d'avoir eu une enfance heureuse avec son frère. « Il y a des êtres qui justifient le monde, qui aident à vivre par leur seule présence ». C'est après des années de thérapie qu'elle se souvient des séquences traumatiques d'une enfance confisquée. *** « J'aurais voulu écrire un roman où il n'y eût pas de coupable. J'aurais voulu écrire une biographie insignifiante et absurde, avec des années comme des vagues annuelles, dont le poids et la splendeur déferlent sur le sable jaune. » · Bien cordialement, Mathilde BRASILIER



Bon, Quand on prend à coeur le combat contre la pédophilie, nous sommes toujours à la recherche d'ouvrages qui traitent de ce sujet. Nous lisons des livres sur l'inceste des livres sur les juges pédophiles, des livres sur les magouilles dans les tribunaux etc etc....

Et arrive un jour on on sature...

Donc si vous aimez l'humour un peu noir, avant de vous chopper une Méga-Déprime, si vous voulez vous détendre entre deux livres "sérieux",

Tout en restant dans le domaine de la "Justice",

Je vous propose de vous plonger ou vous re-plonger dans ce classique du théâtre.

Résumé

Le procureur Maillard rentre chez lui tout content d'avoir obtenu la tête d'un accusé. Sa femme, ses amis, Roberte sa maîtresse, épouse du procureur Bertolier, se réjouissent de son succès. Celui-ci d'ailleurs s'écrie : « Dites donc, Maillard, c'est votre troisième tête. Pensez-y bien, mon cher. Votre troisième tête. A trente-sept ans, c'est joli. »

Mais, coup de théâtre : le condamné à mort s'est échappé et surgit au milieu de la charmante réunion. De plus, il reconnaît en Roberte la femme avec laquelle il a passé la nuit du crime pour lequel on l'a jugé. Roberte ne peut nier...

Humour et truculence du ton, réalisme incisif des analyses sont les caractéristiques les plus évidentes de cette célèbre comédie satirique qui pourfend la Justice et ses servants.

La Tête des autres, pièce en quatre actes, a été présentée pour la première fois à Paris, au Théâtre de l'Atelier, le 15 février 1952.

LA PAGE DES CROYANTS

Dans ce numéro de "La grenade" je vais vous apprendre à méditer le Rosaire ...

Contrairement une idée reçue le Rosaire n'est pas un objet anachronique et dépassé .
Vous devez savoir que prier le Rosaire avec dévotion, est quelque chose de très puissant, vous obtiendrez facilement toutes les grâces pour vous et vos proches en méditant *si possible* tous les jours votre Rosaire.
De plus c'est le moyen infailible de repousser les forces du mal et de lutter contre toutes sorte de mauvais sorts envoyé contre vous ou vos amis.

Mais comment faire ?

La première chose à faire est de vous procurer un bon chapelet et si vous le pouvez ,vous le ferez bénir par un bon prêtre en qui vous avez confiance.

Après vous pouvez télécharger sur ce lien votre "livret de rosaire"

<https://drive.google.com/open?id=0B3SGANskjMulZnlLbnB0dUZsYTg&authuser=0>

-il faut l'imprimer en recto/verso (si possible en couleur)
-couper par le milieu et construire le petit livre qui devrait faire 24 pages .

Les mystères Joyeux se méditent le Lundi et le Samedi
Les mystères Lumineux se méditent le Jeudi
Les Mystères Douloureux se méditent le Mardi et le Vendredi
Les Mystères Glorieux se méditent le Mercredi et le Dimanche

*On fait une petite invocation avant de commencer par laquelle on livre nos attentions de prières (pour soi-même et pour les autres)

*Avant de commencer ,on fait un signe de croix en disant "Au nom du père ,du fils et du saint esprit...ainsi soit-il

*Sur la croix on fait le signe de croix et on récite "*Je crois en dieu*"

*sur le 1er grain "*Notre père*" ,

*Sur les 3 suivants "*je vous salue marie*"

*sur le 5eme "*Gloire au père.....*" + "*Ô mon Jésus délivre nous...*"

Après on commence le chapelet Sur la médaille on lit et on "s'imprègne" du 1er mystère

1 *notre père*

10 *je vous salue marie*

on termine chaque dizaine par "*Gloire au père.....*" et "*Ô mon Jésus délivre nous...*"
on peut ajouter la cette prière courte "*Que la grâce de ce mystère descende dans mon âme.* "

et on continue ainsi tout le chapelet mais sans oublier de bien s'imprégner de chaque mystères

Quand on est revenu sur la médaille on ajoute -

"*Salut ô reine mère de miséricorde,*

"*Ô dieu dont le fils unique*".....

et on finit par "*Saint Michel Archange.....*"

Vous voyez c'est facile , d'autant plus tout est indiqué dans le petit livret.

Rien n'empêche d'ajouter d'autre prières on peut également rappeler les intentions pour le rosaire entre les mystères.
Personnellement je récite à la fin de mon chapelet les "Litanies à la vierge marie" et "Marie passe devant"
(je publierai ces 2 prières très puissantes dans le prochain numéro)

En général ça me prends 45 minutes mais ce n'est pas long par rapport à la puissance que j'en retire.



L'implication des Banques Dans les réseaux ????

Le RÉSEAU CORAL à été mis en place grâce à un prêt du Crédit Agricole, et de la Fondation de France
On a toujours cité beaucoup de noms pour l'affaire du CORAL mais jamais les banques n'ont été iniquités alors qu'elles ont tout de même octroyé des gros prêts à des organisations pédocriminelles.



Dans nos prochains numéros:

(Les futurs "grands dossiers")

LES HUISSIERS DE JUSTICE

Leur rôle dans les réseaux pédocriminels.

KAMENEFF C'EST PAS FINI ???

L'école en bateau dirigée par l'immonde Léonid Kameneff, ça vous rappelle quelque-chose ? Après plusieurs plaintes Kameneff écope de 12 ans de tôle, Le peuple est content , les victimes aussi

NERNIER VILLAGE DE LA HONTE



Mais pas toutes les Victimes, car certaines , n'ont pas pu obtenir satisfaction , car la justice Française a tout fait pour tenter de saboter le procès et ainsi faire perdre à la majorité des victimes le bénéfice du délais de prescription.

Pourquoi le Gouvernement as-il fait traîner les choses ?
Nous savons que Kameneff a reçu l'autorisation d'ouvrir son école spéciale Malgré son implication directe avec le RÉSEAU CORAL

Nous savons que le réseau CORAL était le lieu de partouze préféré de certains membres du gouvernement.

Pour « LA GRENADE » toutes ces questions doivent trouver une réponse

CORRUPTION EN CASSATION

OLGA SPITZER

Une association Pédocriminelle

- Prostitution d'enfants
- Partouzes pédophiles
- Trafic d'organes d'enfants
- ETC...

LES SECTES

LIÉES

A

LA

FRANC-MACONNERIE

Web

-Donde Vamos

<http://dondevamos.canalblog.com/>

-Antiogre

<http://antiogre.overblog.com/>

-Jacques Thomet Journaliste

<http://www.jacquesthomet.com/jacquesthomet/>

-Reso-Off

<http://www.reso-off.fr/des-affaires-de-pedocriminalite>

-Temoignages OverBlog

<http://temoignages-pedocriminalite-justice.over-blog.com/>

-Pedocriminel Blogspot

<http://pedocriminel.blogspot.fr/>

-Les amis de Stan Maillaud

<https://www.facebook.com/LesAmisDeStanMaillaud>

-Rassemblement contre la Pédocriminalité

<https://www.facebook.com/groups/352889394769949/>

-Affaire OUTREAU

<http://innocenceendanger.org/work/outreau/>

-Affaire AMIDLISA

www.amidlisa.org/

<http://amidlisa.unblog.fr/>

<http://reseauopedophileduvar.over-blog.com/>

-Affaire AMANDINE

http://issuu.com/ribeloinfanoj/docs/ase_a_viol__ma_fille_3

<http://amandine-et-yan.tk/>

<https://www.youtube.com/user/Yanlop777>

-Affaire Celly, Stacy et Ritchy

<http://cellystacyritchey.org/>

<https://www.facebook.com/cellystacyritchey94?fref=ts>

<https://www.youtube.com/watch?v=Dc30qP7dVjA>

-Affaire Tony, Andy et Léa

<http://urlz.fr/1D9T>

-Scandale Olga Spitzer

<http://dondevamos.canalblog.com/archives/2012/12/31/26035480.html>

-Les partouzes du Procureur Hervé Robin

<http://www.ssbtractor.com/wwwboard/messages8/4743.html>

-Page Facebook de « La Grenade »

<https://www.facebook.com/grena777?fref=ts>

Procurez Vous le magazine NEXUS N°91

Qui a fait tout un dossier sur la Pédocriminalité des élites

Ainsi que le magazine Science & Inexpliqué N°44

Qui a interviewé un franc maçon repenté qui a accepté
de révéler les secrets honteux de cette secte